
Saisine n° 2002-22

DÉCISION

de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

*à la suite de sa saisine, le 25 septembre 2002, par M. Serge Blisko,
député de Paris.*

*La Commission a été saisie, le 25 septembre 2002, par M. Serge Blisko,
député de Paris, d'incidents survenus à Paris dans le XX^e arrondissement.*

Faute d'avoir pu obtenir de la Ligue des droits de l'homme, de qui la réclamation émanait, l'identité et les coordonnées des victimes présumées, la Commission s'est trouvée dans l'impossibilité de traiter ce dossier.

Réponse en date du 24 mars 2003 : impossibilité d'agir.